Réplique de M. Germain

M. Germain a également confiance dans les ressources du pays, mais il maintient que le budget extraordinaire n'est pas de 200 millions; or, on y pourvoit par des emprunts qui se traduiront nécessairement en augmentation d'impôts. Le budget actuel de 3 milliards peut-être considéré comme irréductible; c'est déjà un résultat énorme de ne pas l'accroître; mais, pour cela, il faut clore la série des emprunts.

Le budget extraordinaire est celui sur lequel doit porter tout l'effort; enfin, les dépenses qu'on fait avec ces emprunts ne sont pas fructueuses. Personne ne conteste l'utilité des chemins de fer, mais plus on en fera de nouveaux, moins leur produit sera élevé.

Il n'est pas raisonnable de dépenser 2 ou 300,000 fr. par kilomètre pour aboutir à une recette de 4 à 5,000 fr. L'effort doit se mesurer au résultat à obtenir. On pouvait dépenser beaucoup pour construire des lignes qui devaient avoir un grand trafic; mais il faut dépenser moins pour des lignes qui sont condamnées à rapporter peu.

En résumé, le budget extraordinaire est trop élevé et il n'est pas employé d'une façon fructueuse.

M. Wilson

M. Wilson défend le programme de M. de Freycinet, qui est celui de la construction incessante de grands travaux publics. Il déclare qu'il faut garder le réseau de l'Etat et continuer les travaux par l'Etat dans la plus large mesure possible. Selon lui, il convient de dépenser au moins 250 millions par an pour le réseau de l'Etat.

M. Rousseau, rapporteur, combat les idées de M. Wilson, mais se déclare partisan du budget extraordinaire. Le seul moyen d'arriver à la constitution d'un budget normal serait, dit-il, de réaliser la vente du réseau de l'Etat.

M. Pelletan se déclare partisan du réseau de l'Etat. C'est sur la politique coloniale qu'il faut faire des économies et non sur des travaux qui augmenteront la prospérité du pays. L'orateur critique les conventions de chemins de fer, qui n'ont produit, suivant lui, aucun bon résultat, sauf pour les grandes Compagnies.

Adoption du projet

Après une réplique de M. Raynal, tous les articles du budget extraordinaire des travaux publics sont adoptés sans discussion. Un article additionnel de M. de Soubeyran, demandant la concession du réseau des chemins de fer de l'Etat à l'industrie privée, sera discuté ultérieurement.

Les huit premiers articles du budget extraordinaire de la marine sont adoptés sans discussion. M. Lavieille demande la suppression de l'art. 9, qui porte qu'à partir du 1er janvier 1886, la caisse des invalides de la marine cessera d'être chargée du service des pensions militaires de l'armée de mer.

La suite de la discussion est ajournée.

La séance est levée à 6 h. — Séance samedi.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Industrie du jute en Allemagne. — L'Allemagne compte actuellement 50,000 broches et 2,400 métiers employés à l'industrie du jute, se répartissant en 23 grands établissements; il existe, en outre, bon nombre de métiers à la main de petits producteurs.

La vogue toujours croissante de cette industrie fait prévoir pour 1885 au moins 10,000 broches et 600 métiers de plus. Or, en 1883 déjà, la production, tant en fils qu'en tissus, atteignait, pour cette contrée, le chiffre de 317,047 quintaux, soit un accroissement de 93,435 doubles quintaux sur l'année précédente, production dépassant de beaucoup les besoins intérieurs.

Devant le bon marché excessif de la matière première, les industriels allemands ont toujours augmenté leur fabrication, jusqu'à la porter au chiffre de 522,000 doubles quintaux, chiffre évalué pour l'année 1884 par la statistique officielle. Ne pouvant trouver l'écoulement de ses produits chez elle, l'Allemagne doit songer à l'exportation; mais de ce côté même elle ne saurait trouver de débouchés avantageux, car dans toutes les contrées les marchés sont encombrés; l'Inde elle-même, patrie de jute, regorge de produits, et les fabricants allemands, après avoir donné une extension exagérée à l'industrie des fils et tissus de jute, vont se trouver ratalement forcés d'arrêter une partie considérable de leurs métiers.

Observations météorologiques. — *Paris, 30 janvier* — La pression barométrique est de 751 à Cherbourg; 758 à Biarritz, Charleville; 767 à Nice. — Faibles pressions océaniennes envahissent le continent. — Le baromètre baisse de 13mm en Bretagne, 8 en Gascogne, 5 à Perpignan. — Temps probable : vent d'entre sud et ouest, ciel nuageux. Quelques pluies. — Température douce.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Dimanche dernier, les délégués sénatoriaux de Roubaix ont fait entre eux une quête, qui a produit 120 francs. Cette somme a servi à distribuer aux indigents des bons de fourneaux économiques.

Tirage au sort. — C'est demain, 31 janvier, qu'auront lieu, à la mairie de Roubaix, les opérations du tirage au sort pour les communes de Roubaix, Wattrelos, Croix et Wasquehal. Il y a environ 700 conscrits : l'année dernière, il y en avait 710.

On commencera à 9 heures du matin pour le Canton-Est, et à 2 heures de l'après-midi pour le Canton-Ouest.

Denier des écoles libres. — Dimanche prochain, 1er février, à l'église de Ste-Elisabeth et à l'église de St-Joseph, une quête au profit des Ecoles libres sera faite par les dames patronesses de l'Œuvre du Denier.

A Ste-Elisabeth, on quêtera à la messe de 8 heures, à la grande messe et à la messe de midi. A ces trois messes, il y aura sermon par M. l'abbé Leglart. Pendant la grande messe, la société chorale de St-Eloi se fera entendre et, à l'Offertoire, M. A. Dujardin exécutera un morceau de violoncelle, avec accompagnement d'orgue par M. A. Wassenove. A la messe de midi, la *Concordia* jouera plusieurs morceaux.

A l'église Saint-Joseph, une quête sera faite pendant les messes de 8 heures, de 10 heures et de 11 heures et demie. A cette dernière, quelques amateurs prêteront le concours de leur talent musical au Denier des écoles.

Fermeture des barrières de dégel. — Les barrières de dégel ont été fermées le vendredi 30 janvier, à six heures du matin, sur les chemins vicinaux d'intérêt commun de l'arrondissement de Lille. Des procès-verbaux seront dressés à la charge des contrevenants aux dispositions de l'arrêté préfectoral réglant la circulation sur ces chemins.

Un grand concert, suivi de bal, sera donné samedi soir dans les salons du *Cercle du Commerce*. Cette fête rivalisera en éclat avec celles des années précédentes.

La Concordia offrira prochainement, à ses membres honoraires, une soirée musicale qui promet d'être des plus attrayantes. La date et le programme en seront publiés ultérieurement.

Acte de dévouement. — Jeudi, vers trois heures de l'après-midi, un enfant de neuf ans, Louis Dewyndt, jouait sur un bloc de glace, auprès du pont de la Vigne. Tout à coup le bloc enfonça, et le petit imprudent disparut sous l'eau.

Un jeune homme d'une vingtaine d'années, qui passait en ce moment sur le chemin de halage, se jeta sans hésiter dans le canal et parvint, non sans peine, à retirer l'enfant, qui avait perdu connaissance. On transporta Louis Dewyndt dans un estaminet voisin, où des soins énergiques le rappelèrent bientôt à la vie, et on le ramena au domicile de ses parents, rue Rossini.

Quant à l'auteur de cet acte de courage, il s'éloigna aussitôt sans avoir voulu donner son nom. Ajoutons qu'en opérant ce sauvetage, il a été blessé au visage par la glace, encore fort dure malgré le dégel.

Son dévouement et sa modestie ont droit à nos félicitations bien sincères.

Léonard Vanpeteghem, dont nous avons annoncé l'arrestation pour vol à l'étalage, vient d'être remis en liberté, son innocence ayant été reconnue.

L'individu qui a été conduit, jeudi soir, au poste, pour s'être opposé à l'arrestation d'une femme de mauvaise vie, se nomme Jean Desmulliez, soi-disant ouvrier ferblantier, mais vivant, en réalité, d'expédients honteux. C'est un sujet belge, âgé de vingt-un ans, et inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion. Ce joli personnage a été transféré à Lille.

Tentative de vol. — Dans la nuit de vendredi à samedi, on a descellé la grille qui ferme l'entrée des magasins du *Bon-Marché*, sur la Grand'Place. On croit se trouver en présence d'une tentative de vol. M. Wicart, propriétaire du *Bon-Marché*, a déposé une plainte.

La misère. — Hier, une jeune fille, couverte de haillons, sonnait de porte en porte dans la rue Pellart et demandait l'aumône. Elle fut arrêtée par la police, et on trouva sur elle de nombreux morceaux de pain et vingt boîtes d'allumettes de provenance belge.

Elle a déclaré se nommer Louise Horne, n'avoir que douze ans, et, ce qui est navrant, a ajouté que, depuis quelque temps, elle n'avait plus de domicile et couchait dans une voiture abandonnée à l'extrémité de la rue des Longues-Haies.

Louise Horne a manifesté beaucoup de joie lorsqu'elle a su qu'elle irait en prison pour fraude et mendicité. Est-ce que, pour cette malheureuse enfant, la prison n'est pas un paradis en comparaison de l'existence misérable qu'elle a menée jusqu'à son arrestation.

A propos du 31 janvier, qui tombe demain, sait-on que jadis, ce jour donnait lieu, dans nos contrées, à une superstition très curieuse. La légende voulait que le dernier jour de janvier et les deux premiers de février, il ne venait pas de filles au monde. Quant aux garçons qui naissaient ce jour-là, leurs corps ne devaient pas se corrompre avant le dernier jugement.

Nous devons ajouter que cette bizarre tradition était complétement disparue au siècle dernier.

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 21 janvier 1452. — Par devant le bailli et les juges du fief de Courcelles, à Roubaix, il est reconnu par jugement et par record, que 664 verges de terre tenues dudit fief et situées le long du chemin de Hupire vers Maufait, ont été légitimement acquises par Pierre de Vienay, pasteur de Roubaix, qui en fit don à l'église dudit Roubaix, augmentant ainsi certain don par lui déjà fait à ladite église de 12 cents de terre en franc-alleu, situées à Marcq, à la charge de certains obits et messes, avec distribution, après chacun des obits, de 15 sous aux pauvres de Roubaix, et aux messes anniversaires, de deux rasières de blé converties en pain. (Archives de Roubaix G. G. 109 f° 1.)

21 janvier 1861. — Le conseil municipal de Roubaix, sur la demande présentée par la commission administrative des Hospices, vote un supplément de crédit de 20,000 fr. pour le Bureau de Bienfaisance, (Rapport du Maire sur l'administration et la situation de la ville de Roubaix p. 10.)

21 janvier 1871. — La commission municipale de Roubaix adopte à l'unanimité le projet d'un emprunt de 300,000 fr., dont 200,000 seraient affectés au service du Bureau de Bienfaisance, et 50,000 à celui du comité des secours pour les familles des militaires. (Rapport du Maire sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Roubaix pendant la durée de la commission municipale, p. 24.)

21 janvier 1880. — Un secours de 1,500 francs, prélevé sur la somme de 156,500 francs mise à la disposition du Préfet du Nord par le ministre de l'Intérieur, est accordé au Bureau de Bienfaisance de Roubaix. (Archives de Roubaix Q. I (b) 3.)

Avis aux électeurs. — *On procède en ce moment à la révision des listes électorales.*

Que nos amis n'attendent pas à la dernière heure pour s'assurer s'ils sont inscrits, et que ceux qui ne le sont pas fassent les démarches nécessaires, car, cette année, l'inscription prend une importance exceptionnelle, puisque cette liste servira de base aux prochaines élections législatives.

Les électeurs doivent s'assurer avant le 4 février de LEUR INSCRIPTION *ou de leur* MAINTIEN *sur les listes électorales. Elles sont déposées à la Mairie, bureau du secrétariat.*

Ceux qui seraient absolument empêchés de faire cette démarche, peuvent envoyer leurs noms, prénoms, âge et domicile au bureau du « Journal de Roubaix. »

Nous nous chargerons de vérifier leur inscription et, en cas d'omission ou d'irrégularités, ils seront aussitôt avertis.

Prière à tous nos amis de communiquer et de rappeler cet avis aux électeurs de leur connaissance.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

Conférence du samedi 31 janvier

L'*Océan*, par M. Cosserat, principal du collège de Saint-Amand.

M. Cosserat a déjà fait à Roubaix, l'an dernier, une conférence sur la *Glace* et les *Glaciers*.

Malgré l'aridité, nous dirions même la froideur du sujet, si nous n'avions horreur des jeux de mots, cette causerie, accompagnée de projections lumineuses, a été l'une des plus intéressantes de la saison.

Celle que M. Cosserat doit faire samedi, sera également accompagnée de très jolies vues de l'Océan.

TOURCOING

Une grave affaire. — M. Chamberlin, commissaire de police, chargé de l'enquête sur l'affaire du messager Nolf, a déjà entendu une vingtaine de plaignants, mais il en reste encore bien plus à entendre. Il est à présent établi que, depuis longtemps, l'inculpé se livrait à des détournements de marchandises au préjudice de ses clients et qu'il devait revendre, en partie du moins, les objets par lui soustraits, ou bien les déposer chez un complice, car des marchandises, détournées depuis peu cependant, n'ont pas été retrouvées.

Il est aussi établi que Nolf pratiquait le vol un peu partout, car on a retrouvé chez lui un rouleau de tapis dérobé, il y a peu de temps, à un pauvre marchand qui s'installe les jours de marché sur la place Charles-Roussel et met parfois sa marchandise sur le trottoir, auprès de la maison de l'inculpé.

LILLE

Société de Géographie. — La conférence faite par M. Cosserat, professeur d'histoire et principal du collège de Saint-Amand, sur l'*Océan*, a obtenu un succès mérité. Il ne pouvait, du reste, en être autrement avec un si charmant et si érudit conteur.

— Nous rappelons que la séance solennelle de la Société de géographie aura lieu dimanche prochain 1er février. Voici l'ordre du jour de cette réunion :

1° Allocution de M. le président; 2° Rapport sur la situation financière et les travaux de la Société pendant l'année 1884, par M. Alfred Renouard, secrétaire-général; 3° Compte-rendu de la situation de la bibliothèque, par M. Edouard Van Hende, bibliothécaire; 4° Conférence par M. Courcelle-Seneuil, lieutenant de vaisseau : La mission française au cap Horn (projections à la lumière oxhydrique); 5° Distribution des prix : aux lauréats de l'exposition géographique de Toulouse; 6° aux lauréats des concours de Lille et Roubaix en 1884.

La *musique du Tissage de Marquette* prêtera son gracieux concours à cette solennité.

Publications locales. — M. A. Bachaux, professeur à la Faculté libre de droit de Lille, lauréat de l'Institut, vient de publier une intéressante étude sur le *scrutin de liste proportionnel* que nous ne saurions trop recommander à l'attention des hommes sérieux qui s'occupent des sciences politiques et sociales.

L'auteur fait connaître, d'après les statistiques récentes, les défauts du régime électoral actuel. Aujourd'hui, les majorités sont *seules* représentées, tandis que d'imposantes minorités sont exclues arbitrairement de la direction des affaires. Sur 10,000 votants, 5,001 voix obtiendront *toute* la représentation et 4,799 n'auront droit à rien. C'est là un système irrationnel, injuste et qui fait de chaque élection un champ de bataille acharné.

La représentation proportionnelle des partis, telle est la véritable formule du progrès électoral. Un parlement doit être l'image fidèle du pays qui l'a nommé, sinon, il n'y a qu'arbitraire, injustice, écrasement des minorités.

L'auteur signale les pays qui ont adopté la représentation proportionnelle et le mouvement d'opinion considérable qui se manifeste en Europe en faveur de cette idée juste et féconde.

Enfin la brochure fait connaître un mode pratique de représentation proportionnelle.

En vente chez Quarré, Grande-Place, et Bergès, rue Royale.

Université catholique. — Hier, ainsi que nous l'avions annoncé, la Faculté des lettres célébrait la fête de son illustre patron, saint François de Sales, évêque de Genève, Docteur de l'Eglise. Cette solennité, sévère et pleine de charme, comme il convenait à la circonstance, a eu pour théâtre l'une des chapelles de l'hôtel Académique. L'assistance, aussi et peut-être plus nombreuse que le comportait le local, était composée de Monseigneur le recteur, de la Faculté des lettres en robe et au grand complet avec son doyen en tête, d'un grand nombre de professeurs des diverses Facultés, d'une affluence d'étudiants et de quelques privilégiés, heureux de témoigner leurs sympathies à cette glorieuse Université, l'Honneur du Nord, et à l'orateur chargé de prendre la parole.

Le Saint Sacrifice de la messe a été offert par M. le chanoine Dehaisnes assisté de deux élèves du collège théologique. Plusieurs morceaux, d'un grand caractère religieux, ont été exécutés pendant l'office.

Le panégyrique de saint François de Sales a été prononcé par M. le professeur Variot.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du vendredi 30 janvier 1885

Présidence de M. Parenty

A l'audience de ce jour revient l'affaire de détournement d'une croix au cimetière de l'Est imputé au sieur Doman, entrepreneur de monuments funèbres.

Le 12 décembre dernier, un serrurier achetait une croix en fonte provenant d'une concession expirée au cimetière de l'Est. Le lendemain, il arrivait muni d'une autorisation pour l'enlever et ne la trouvait plus. Il faisait part de ce fait au conservateur du cimetière qui déclarait ne pouvoir surveiller les allées et venues des entrepreneurs, n'ayant pas de concierge à ses deux portes. L'acheteur passant devant le chantier de Doman, entrepreneur de monuments, croyait reconnaître la croix qu'il avait achetée et faisait sa déclaration à la police.

Il l'examinait avec un agent de la sûreté, autrefois serrurier, et se confirmait dans la pensée que c'était bien la croix qu'il avait achetée.

Doman, assisté de Me Werquin, avait prétendu qu'il avait acheté cette croix dans un lot vendu par le ministère d'un commissaire-priseur; une nouvelle enquête avait été ordonnée. De nouveaux témoins sont entendus ce jour; leur déposition ne donne aucun fait nouveau en faveur du prévenu.

La plaidoirie est remise à vendredi prochain.

***

Le tribunal correctionnel prononce ensuite les condamnations suivantes : 6 mois de prison à Louis Tavernier, de La Madeleine, pour rupture de ban; 1 mois de prison à Félicie Lorthiois, de Lille, pour escroquerie; 25 francs d'amende à Louis Verenoeghe, de Wazemmes, pour coups; 8 jours de prison et 16 francs d'amende à Lamblin, de Lille, pour ivresse; 1 mois de prison et 500 francs d'amende à Florent Lamerand et Victor Barlet, de Lille, pour fraude.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal, n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 29 janvier 1885

Monsieur le rédacteur en chef,

Dans la lettre que je vous ai adressée, je ne crois pas avoir écrit que la Société de consommation soulignait dans son rapport ses *moindres sacrifices*.

Je pense plutôt avoir dit *ses grands bénéfices*. Quoi qu'il en soit, le mot *bénéfice* est plus juste, car la société ne doit pas faire de sacrifices.

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur en chef, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Un boulanger de la classe ouvrière.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du samedi 27 décembre 1884

Présidence de M. Julien Lagache, maire

(Compte-rendu analytique du *Journal de Roubaix*)

(Suite. — Voir le numéro d'hier.)

Art. 96. — *Bourses au collège*, 1,000 fr. — M. le Maire. — Messieurs, je mets aux voix les articles 94, 95 et 96.

M. Alfred Reboux. — Monsieur le Maire, l'administration n'a-t-elle pas une communication à faire au conseil à propos de l'Institut Sévigné? Il s'agit, je crois, de la subvention de 4,000 francs qui devait être versée par le gouvernement.

M. le Maire. — En effet, nous avons reçu, de M. le Préfet du Nord, la lettre suivante dont nous allons vous donner lecture :

« Lille, le 23 décembre 1884.

» Monsieur le Maire,

» Pour répondre au désir que vous m'avez exprimé, j'ai prié M. le ministre de l'instruction publique de me faire connaître les raisons pour lesquelles la subvention de 4,000 francs accordée autrefois à la ville de Roubaix pour l'entretien des cours secondaires de jeunes filles, n'avait pas été versée depuis deux ans.

» J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint copie de la lettre ministérielle que je viens de recevoir à ce sujet.

» Agréez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée

» Le Préfet du Nord,

» J. Cambon. »

Voici la copie de la lettre de M. le ministre de l'instruction publique :

« Paris, le 18 décembre 1884.

» Monsieur le préfet, vous m'avez demandé, le 18 novembre dernier, de la part de M. le maire de Roubaix, pour quels motifs l'Etat a cessé d'accorder une subvention à l'établissement municipal, dit Institut Sévigné, qui a été créé dans cette ville pour l'instruction des jeunes filles.

» Un subside annuel de 4,000 francs avait été accordé à cet établissement sur les fonds de l'enseignement secondaire des jeunes filles, parce que la ville s'était engagée à le transformer en collège communal. La suppression de ce subside a été la conséquence d'un vote du Conseil municipal, en date du 30 mars 1883, annulant les obligations antérieurement contractées et décidant que l'Institut Sévigné restera école primaire supérieure. La ville ne pourra recevoir à nouveau les encouragements du service de l'enseignement secondaire que si elle se décide à reprendre le projet de collège et à le faire aboutir.

» Je vous prie, Monsieur le Préfet, de vouloir bien transmettre cette réponse à M. le Maire de Roubaix.

» Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

» Pour le Ministre et par autorisation,

» Le conseiller d'Etat,

» Directeur de l'enseignement secondaire,

» Ch. Zévort. »

M. Alfred Reboux. — L'Etat ne nous donnant plus de subvention pour les cours spéciaux de l'Institut Sévigné, nous recouvrons le libre choix des professeurs. Nous serions en droit de supprimer ces cours, mais ce n'est pas ce que j'ai l'intention de vous demander.

En organisant l'enseignement spécial au Collège, ne pourrions-nous songer aussi aux écoles Turgot et Sévigné? Il y a des cours particuliers qui pourraient être faits dans ces trois établissements par les mêmes professeurs. Cette combinaison permettrait de payer plus largement les professeurs : elle serait avantageuse pour le Collège et pour la Ville.

M. Vinchon, adjoint. — On ne peut songer à l'appliquer qu'à la fin de l'année scolaire.

M. Alfred Reboux. — Oui, puisque c'est seulement à la fin de cette année que les nouveaux cours d'enseignement spécial seront installés au Collège, si le conseil municipal adopte les propositions qui vont lui être soumises.

Les articles 94, 95 et 96, mis aux voix, sont adoptés.

M. le rapporteur continue :

Paragraphe quatrième

Art. 97. *Enseignement des langues* (cours public. — 1er cours de langue anglaise pour hommes, 750; 2e cours idem, 750; cours de langue anglaise pour les femmes, 1,500; un professeur de langue allemande, 1,500; un professeur de langue espagnole, 750; un professeur de langue italienne, 750; prix aux élèves, 400; affiches, avis et dépenses diverses, 50. — Total, 6,450 fr.

Paragraphe quatrième. — *Enseignement des Beaux-Arts.*

Art. 98. — Subvention à l'Etat pour le fonctionnement de l'Ecole nationale des arts industriels, 40,000 fr.

Paragraphe sixième.

Art 99. — *Académie de musique*, 27,600 fr., dont 5,000 fr. à la charge de l'Etat.

Art. 100. — *Subvention à la musique municipale*, 3,000 fr. 105 excédants. Répétition générale tous les vendredis, à 8 h. 1/2 du soir.

Art. 100. — *Traitement du directeur de la musique*, 2,000 fr.

M. Alexandre Faidherbe, adjoint. — Vous voyez que le subside que nous payons pour l'Ecole nationale des Arts industriels est de 40,000 fr. Je dois faire observer que quand nous avons repris le local, nous avons, sans y songer, continué sur l'ancien pied pour l'éclairage et le chauffage : ces derniers frais sont considérables, et nous devons les réclamer à l'Etat; cela nous rapportera 3 à 4,000 fr. *au minimum*.

Les articles 97 à 101, mis aux voix, sont adoptés.

(*A suivre.*)

Noms des électeurs rayés depuis un an des listes électorales de Roubaix

Nous croyons faire œuvre utile à quelques-uns en publiant les noms des électeurs qui, pour des causes diverses, ont été rayés des listes depuis un an.

Nous donnerons, à la suite de chaque nom, le motif de la radiation.

Nous rappelons aux citoyens qui auraient des rectifications à présenter qu'ils peuvent le faire jusqu'au 4 février, date de la clôture définitive des listes.

François Longlé, tourneur, à Anzin — Cyrille-Gustave Lepers, plieur, décédé. — Eugène Florine Lepicier, domestique, vol. — J.-B. Leroux, tisserand, décédé. — François-Joseph Levy, savonnier, id. — Floris Lorthiois, apprêteur, id. — Aug.-Désiré Lys, vol à Croix. — Félix-Alexandre Lys, sellier, id. — Jules-César Malfait, ourdisseur, décédé. — Charles-Auguste Marquette, clerc de notaire, parti de Roubaix. — Gustave-Joseph Masquelier, tisserand, vol. — Fidèle Masurel, déchets, décédé. — Augustin Masurel, tisserand, id. — J.-B. Mathon, id., à Croix. — Narcisse Mathon, chaudronnier, à Paris. — Adrien Mercier, tisserand, décédé — Charles Mercier, id., décédé.

Pierre Morelle, épicier, décédé. — Henri-Joseph Nisse, tisserand, décédé. — Théophile Nutte, tisserand, décédé — Léon Louis Obry, architecte, à Tourcoing. — Edmond Olivier, matelassier, à Paris. — Henri Olivier, Croix, décédé. — Charles-Jules-Joseph Parent, étudiant, décédé. — Félix Paquet, docteur, à Paris. — Gustave Parent, employé, parti dans la Somme. — Louis-Joseph Petit, rattacheur, décédé. — J.-B. Pollet, tisserand, condamné. — Théodore Pollet, tisserand, décédé. — Jules Renaux, marchand, parti. — Achille Questroy, laveur, décédé. — Claude Roussel, rentier, id. — Louis Auguste Roussel, clerc de notaire, id. — François-Hippolyte Semain, fileur, id. — Henri Tettelin, tisserand, id. — Ambroise Varlet, sans profession, id. — Henri-François Vernier, rentier, id. — Aimé Voreux, peigneur, id. — Henri-Désiré Wacrenier, vannier, condamné. — Louis Arthur Wallecan, tisserand, décédé. — Elie-Désiré Watteau, agent de police, gendarme à Arras. — Zacharie Zund, contre-maître, décédé. — Alphonse Queste, employé à Paris.

(*A suivre.*)

LES VOTES DE NOS DÉPUTÉS. — Dans sa séance du 29 janvier, la Chambre des députés a adopté le projet de loi ayant pour objet : 1° l'ouverture au ministère des travaux publics, sur le budget ordinaire de l'exercice 1884, chapitre 23 (Entretien des chaussées de Paris), d'un crédit supplémentaire de 110,000 fr.; 2° l'annulation sur le budget ordinaire du ministère des travaux publics, exercice 1883, chapitre 19 (Entretien des chaussées de Paris), d'une somme de 20,000 fr.

Nord. — *Ont voté pour :* MM. Bernard, Cirier, Desmoutiers, Girard, Giroud, Guillemin, Maxime Lecomte, P. Legrand, Masure, Outters, A. Scrépel, Trystram; *contre :* MM. Bergerot, Brame, Giard, Jonglez, Plichon, des Rotours.

NORD

Douai. — *La publicité des exécutions capitales et la cour d'appel de Douai.* — On sait que M. Martin-Feuillée, garde des sceaux, vient de consulter la cour de cassation et toutes les cours d'appel de France sur les avantages ou les inconvénients qu'il pourrait y avoir à supprimer la publicité des exécutions capitales.

La plupart de ces corps judiciaires, la cour suprême en tête, ont conclu à l'exécution des condamnés à mort dans l'intérieur des prisons.

Tel n'a pas été l'avis de la cour de Douai, qui a demandé que les exécutions capitales continuent à être publiques.

L'incendiaire de Landas. — Nous pouvons annoncer aujourd'hui l'arrestation de l'incendiaire de Landas.

Le coupable est bien, comme nous l'avons annoncé, une jeune fille âgée de 15 ans : elle s'appelle Rosalie Lubrez.

Amenée à Douai par la gendarmerie d'Orchies, elle a répondu par des dénégations énergiques aux questions que lui posait M. le magistrat instructeur. Cette enfant ne paraît pas, de prime abord, jouir de la plénitude de ses facultés intellectuelles. Un docteur légiste sera chargé d'examiner son état mental. Rosalie Lubrez a été écrouée à la maison d'arrêt de Douai.

Le Quesnoy. — Un homme d'une trentaine d'années, misérablement vêtu et nu-pieds a été trouvé mort dans une prairie de Locquignol, près du Quesnoy. L'examen du cadavre et toutes les traces relevées sur la neige établissent d'une façon péremptoire que sa mort est due à une congestion causée par le froid.

PAS-DE-CALAIS

Lens. — *Une marâtre.* — La gendarmerie de Lens (Pas-de-Calais) vient de procéder à l'arrestation de Marguerite Bocquet, femme Hennebel, âgée de vingt-neuf ans, née à Vieille-Chapelle et demeurant avec son mari, au numéro 229 des Corons de la fosse numéro 5 de Loos. Cette femme est accusée d'avoir fait mourir, par suite de mauvais traitements, sa petite-fille Louise, âgée de trois ans et demi. Hennebel avait eu trois enfants d'un premier mariage. Il n'est pas de tortures, paraît-il, que sa femme n'ait infligées à ces malheureux êtres; la petite Louise surtout, celle qui vient de mourir, a subi un véritable martyre. Les voisins rapportent que, par les froids les plus rigoureux, cette mégère jetait la pauvre enfant dans la cour de la maison et l'y laissait pendant des heures entières, elle ne lui donnait pour toute nourriture que du pain sec.

Un voisin l'a surprise un jour en train de frotter la figure de sa malheureuse petite fille sur des excréments; il fit des observations auxquelles la marâtre répondit brutalement : « Ça ne vous regarde pas. » Le sieur Hennebel lui-même avait sa part de vexations. Il travaille aux mines de Loos et gagne 3 fr. 75 par jour; il donnait intégralement le montant de sa quinzaine à sa femme et cette dernière ne lui faisait manger que du pain. Il déclare qu'elle lui a rendu la vie très malheureuse. C'est pendant qu'il était au travail qu'elle torturait à son aise la petite Louise. A la nouvelle de la mort de celle-ci, le bruit courait qu'elle avait été empoisonnée. Informé aussitôt par M. le maire de Loos, le juge de paix du canton de Lens, M. Plouvier, se transporta sur les lieux, et M. le docteur Lequette, qui l'accompagnait, procéda à l'autopsie du cadavre. On ne trouva aucune trace de poison. Les constatations médicales démontrent que la mort de la petite Louise doit être attribuée au manque de nourriture et aux traitements barbares qu'elle a subis. L'enquête continue.

Boulogne. — *Le rapt de la rue des Ecoles.* — On est encore sans nouvelles de la malheureuse petite fille de quatre ans, enlevée à ses parents par un misérable, capable de tous les forfaits.

Etat-civil de Roubaix. — Déclarations de naissances du 29 janvier. — Léonie Bockstal, rue de Soubise, cour Saint-Pierre, 35. — Clara Demulder, à l'Hôtel-Dieu. — Anna Leemans, rue de Denain, cour Leroy, 3. — Alfred Coucke, rue des Arts, 192. — Rosalie Vanrokeghem, rue de l'Alouette, cour Farvacque, 13. — Edmond Delange, rue du Coq-Français, 63. — Alfred Vandeputte, rue Daubenton, 181.

Déclarations de mariages du 29 janvier. — Oscar Delahaye, 31 ans, employé de commerce et Berthe Vanbroke, 21 ans, chamarreuse. — Adolphe Delannoy, 25 ans, instituteur et Elise Gossart, 23 ans, sans profession.

Déclarations de décès du 29 janvier. — Henri Renaux 1 mois, rue de Beaurewaert, cour Génart, 1. — Hermance Vanheesche, 35 ans, dévideuse, rue de Lannoy, cour Reyaval, 2. — Charles Masson, 79 ans, propriétaire, rue du Pays, 33. — Rosalie Lemahieu, 76 ans, sans profession, rue de la Perche, 25. — Julie Gérardi, 2 ans, rue du Trichon, cour veuve Watteau. — Leandre Deweer, 60 ans, propriétaire, rue d'Alma, 130. — Berthe Dubus, 12 jours, rue Decrême, 105. — Gustave Mahieu, 2 mois, rue du Fort, cour Couthier, 13. — Montel, présenté sans vie, rue Pellart, 122. — Elisabeth Bayart, 69 ans, ménagère, rue Ste-Elisabeth, 13.

Etat-Civil de Tourcoing. — Déclarations de naissances du 29 janvier. — Jeanne Quivrain, rue du Tilleul. — Céline Watteau, rue du Brun-Bain. — Jules Vienne, rue de la Croix. — Jeanne Mangin, rue Claire-Lemettre. — Marie Deleu, rue Fin de la Guerre. — Julia Vermesse, chemin des Mottes.

Déclaration de mariage du 29 janvier. — Constantin Vorsemore, 57 ans, sans profession et Rosalie Voyer, 51 ans, id.

Déclarations de décès du 29 janvier. — Clémentine Lemaire, 34 ans, sans profession, à l'Hôpital-civil. — Hélène Lefebvre, 25 jours, au Pont des Piats. — Jules Leclercq, 47 ans, chauffeur, rue Vandevenne. — Marie Odoux, 44 ans 4 mois, sans profession, rue de Gand. — Virginie Mullier, 20 ans 11 mois, soigneuse, rue de la Croix. — Jeanne Mangin, 1 heure, rue Claire-Lemettre. — Adèle Equinet, 75 ans 4 mois, sans profession, à l'Hospice-général. — Célestin Catoire, 81 ans 1 mois, sans profession, id.

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille MASSON-MATHON qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Charles MASSON, décédé à Roubaix, le 29 janvier 1885, à l'âge de 79 ans, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le vendredi 30 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 31 dudit mois, à 10 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — *L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Pays, 33.*

Les amis et connaissances de la famille LIBBRECHT-BAYART qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Isabelle BAYART, décédée pieusement à Roubaix, le 29 janvier 1885, à l'âge de 88 ans et 6 mois, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le samedi 31 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Sainte-Elisabeth prolongée, 13.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS IMPRIMERIE ALFRED REBOUX — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans *Petit Journal de Roubaix.*

BELGIQUE

Le Sénat. — L'ordre du jour du Sénat, dans sa séance de jeudi, n'était pas chargé. Après l'expression officielle des condoléances de l'assemblée au sujet de la mort du très regretté M. Solvyns, plusieurs rapports ont été déposés, et le Sénat a voté à l'unanimité de ses membres présents certaines augmentations au budget de la guerre.

Demain, séance publique à 2 heures.

Chronique électorale. — La *Patrie* dit que c'est M. Van Outryve d'Ydewalle qui sera appelé à recueillir la succession de M. Solvyns au Sénat.

A l'Association libérale. — La section cantonale et communale de l'Association libérale, s'est réunie hier soir, à l'*Hôtel continental*, afin de procéder à l'élection d'un président. L'élection a marché comme sur des roulettes. Il n'y avait qu'un candidat à la présidence : M. Laverne a donc été proclamé.

Bruxelles. — *Les funérailles de M. Erèbe.* — Un public nombreux, et qui l'aurait été plus encore sans la coïncidence de plusieurs services funèbres, a rendu jeudi les derniers devoirs à M. Eugène Erèbe, ancien rédacteur du *Journal de Bruxelles*. Parmi les notabilités présentes dans

---

FEUILLETON DU 31 JANVIER — (N° 53.)

LA PEAU DU MORT

XXVI

SUITE.

— En effet, ce n'est pas extrêmement clair.

Prudent Pascalin baissa tout à coup la voix.

— Voulez-vous que je vous dise, moi, ce que je pense ?

— Je n'y vois aucun inconvénient, portier, et je vous écoute.

— Eh bien ! ces frères Largeval sont des malins qui font voir trente-six lumières à la justice. Mon idée est qu'ils ne sont morts ni l'un ni l'autre et qu'ils ont commis tous les deux les crimes les plus abominables.

Montussan partit d'un franc éclat de rire.

— Au fait, dit-il, vous avez peut-être mis le doigt sur la vérité.

— Il n'y a qu'une chose